Expo : sauvez les hammams !

Une exposition inédite : 19 photographes et artistes portent un regard neuf sur les hammams de Tunis, un patrimoine exceptionnel menacé d'oubli.

L'association **"L'mdina wel Rabtine /Actions citoyennes en médina"** est une association de riverains de la Médina de Tunis – et en particulier de ses nouveaux habitants, artistes, intellectuels, citadins venus des quartiers modernes ou de la banlieue nord, tombés sous le charme de la ville historique au point d'y élire domicile. Elle s'investit aussi pour la sauvegarde de ce patrimoine fragile. C'est ainsi qu'elle a lancé une enquête sur les hammams, se plongeant dans les cahiers de taxes municipales (*Kharruba*) du XIXe siècle.

Or les hammams historiques de Tunis vont mal. Coûts élevés de chauffage et d'entretien, désintérêt de la jeune génération… leur nombre a été divisé par deux depuis le XIXe siècle. Et pourtant ils sont une part intégrante de la mémoire collective.

Pour attirer l'attention sur cette situation, l'association a invité 19 photographes tunisiens et européens à se pencher sur des hammams peu connus de la Médina – certains abandonnés, d'autre encore en activité, certains remontant au Moyen Age. Résultat de cette rencontre inédite : une exposition de 114 photos pour tirer de l'oubli ce riche patrimoine, racontant aussi bien l'architecture que les rituels et les ambiances.

Des images souvent poignantes au premier abord : murs lépreux, carrelages d'un autre âge, petites gens et objets dérisoires… boîtes de conserve à tout faire, livres de compte consignant des sommes si modestes – 1,800 dinars le hammam "2ème classe" et 2 dinars avec maqsoura, tarif uniforme dans toute la médina – dans des lieux qui sont parfois de véritables monuments historiques. Sans parler de ceux qui, comme le hammam El Metihra, sont complètement à l'abandon.

Et pourtant les photographes ont su saisir aussi : la gaieté et la fraternité, les visages luisants de bien-être, les jeunes masseurs aux corps bodybuildés, une cigarette dans une main de femme, de vieux habitués perdus dans leurs songes…







Autant que des architectures, l’exposition raconte et donne à voir des histoires d’hommes et de femmes, des expériences vécues. Les témoignages des artistes se succèdent :

… « déserts, [les hammams] sont tristes, presque fantomatiques… »

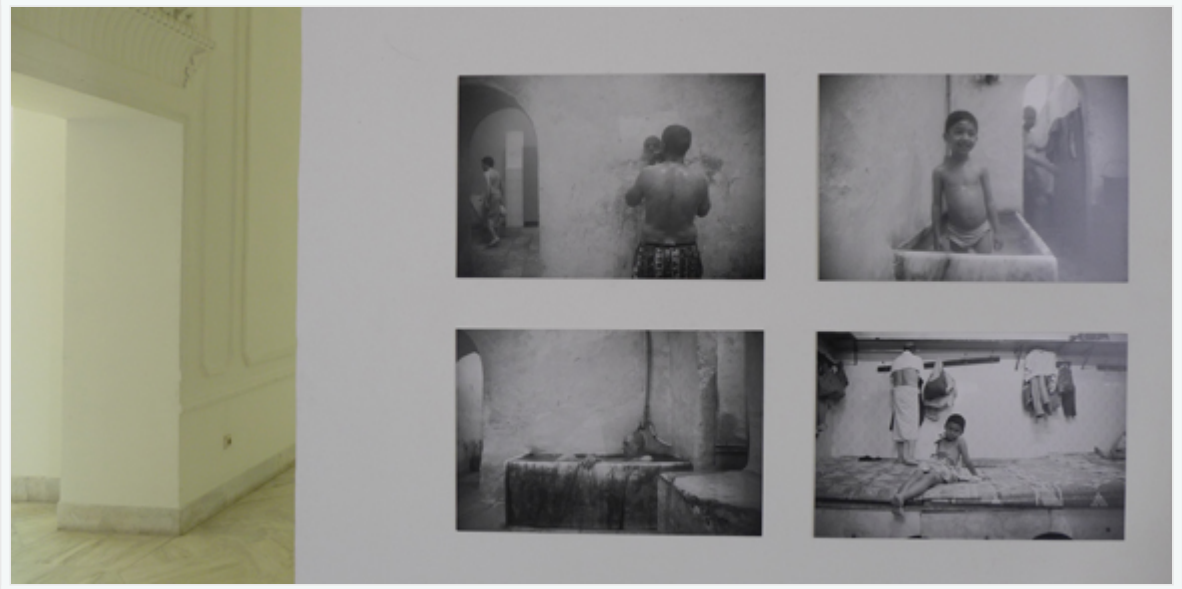
… « des hommes et des femmes, saisis dans une intimité à la fois réelle et policée, dédiés pleinement à leur corps sans l'offrir au regard du photographe… »

… « c'est souvent en chantant et en dansant qu'ils [les masseurs] vous feront grimacer, le gant de crin à la main… »

… « le temple du matin et le médecin de la vie sociale… »

… « face aux sourires, à la joie, à l'absence de pudeur et à la liberté… »







… « tel ce tunnel depuis lequel les mourants déclarent avoir vu l'au-delà, je perçois à partir d'une lucarne, haut perché, une lumière… »

L'exposition n'est qu'un des axes d'action d'un projet plus vaste. L'association a organisé des visites guidées, établi une carte des hammams – en activité, fermés ou démolis – et recueilli des témoignages approfondis auprès des propriétaires. Elle compte aussi faire des médiations entre les propriétaires et les institutions et accompagner les propriétaires à la recherche de solutions économiquement viables.

Palais Kheireddine, jusqu'au 30 juillet 2014. ***Sur Facebook.***
En partenariat avec la Maison de l'Image, avec le soutien de l'Institut Français et de l'Ambassade de Suisse.

Les affiches de l'exposition (à g. : photo Mohamed Amine Abassi, à dr. : photo Arnaldo Gentrini)

Karboul, ministre des fleurs, des oiseaux et de la bonne humeur

Incapable de tenir ses promesses, la Ministre du Tourisme répudie ses partenaires professionnels et se déclare « ministre de la nature, de la culture et de l'environnement »…

Après ses déclarations sur l'harissa et le plat tunisien, voilà que la ministre qui voulait *« sauver la saison actuelle et les vingt-cinq saisons à venir »* se débine, et débine.
En effet, pour justifier son échec, Madame qualifie* à présent de *« débile »* (sic) l'objectif de 7 millions de touristes qu'elle a elle-même défendu bec et ongles pendant des mois. Furieuse contre la FTH depuis que le communiqué de celle-ci a été repris par tous les médias tunisiens et étrangers – y compris le journal Le Monde –, elle traite les représentants de la fédération hôtelière de *« mauvaises langues »*. Et pour parer à de nouvelles critiques sur ses non-résultats, Madame nous déclare qu'elle n'est plus ministre *« des hôtels et des agences de voyages »* mais *« ministre de la nature, de la culture et de l'environnement »*. Autant dire des fleurs, des oiseaux et de la bonne humeur. Imagine-t-on un ministre de l'Agriculture nous dire qu'il n'est pas le ministre des agriculteurs, ou un ministre de la Culture se désintéresser des artistes et des institutions culturelles ?

Comme à son habitude, madame Karboul ne manque pas de s'attribuer le travail des autres en se prétendant l'initiatrice de l'événement Djerba Street Art – alors que son organisateur Mehdi Ben Cheikh a dû subir des mois de retard avant de convaincre le ministère du Tourisme de figurer parmi les sponsors.

Enfin, madame la Ministre nous révèle le montant de son premier salaire à Londres dont on se soucie comme de notre dernier chien écrasé. Quitte à nous faire des révélations sur sa situation personnelle, elle aurait pu mentionner la rémunération de l'agence qui gère son image personnelle sur internet pour qu'on sache le montant, probablement compté en dizaines de milliers de dinars, qu'elle a jeté par la fenêtre.

LM

** dans une interview à notre confrère Destination Tunisie publiée le 14/07.*

L’AMC expliquée par Slim Tlatli

Slim Tlatli, parrain de la Stratégie 2020 du Tourisme, réagit au projet de loi créant l’AMC. Tout en reconnaissant les faiblesses du projet, il souligne la justesse de la mission future de l’AMC.

Rares ont été les réactions au projet de loi sur l’AMC (Assets Management Company), contenu dans le projet de Loi de Finances complémentaire. En effet, on note l’absence de réaction de la FTH ainsi que de l’UTICA sur un sujet déterminant pour l’avenir de nombreuses entreprises et hôtels.

Pour l’instant, seul le syndicat patronal CONECT a dénoncé ce projet de loi comme n’ayant *« aucun rapport avec la Loi des Finances »*. Toutefois, il semblerait que la FTH se prépare aussi à mettre en cause la constitutionnalité de ce projet loi car il ne prévoit pas de recours pour les hôtels concernés.

« Une reprise des dettes à 50% de leur valeur en moyenne »

Contacté par nos soins suite à n**otre article sur le projet de loi créant l’AMC**, Slim Tlatli, actuel parrain de la Stratégie 2020 du Tourisme, se déclare favorable à l’instauration d’une AMC, *« seule capable d’une résolution rapide du problème de l’endettement »*. Même s’il concède que *« l’exigence de la rapidité ne doit pas exclure une possibilité d’appel aux décisions de l’AMC »* ; une faille qu’il souhaite voir corriger par l’ANC.

L’ancien ministre du Tourisme défend la solution de création de l’AMC, d’autant plus qu’elle est, telle que discutée actuellement au niveau du ministère du Tourisme et de la BCT, la plus équitable possible pour les trois parties prenantes du problème de l’endettement, à savoir l’Etat, les banques et les entreprises. En effet, la solution préconisée prévoit, toujours selon M. Tlatli, *« une reprise des dettes à 50% de leur valeur en moyenne »*, et non pas à 25% comme il a été dit auparavant.

Des managers comme nouveaux investisseurs ?

Autre affirmation de Slim Tlatli : bien que le projet de loi actuel ne le précise pas, l’AMC ne sera pas concernée par ceux qui ont des retards de règlement dus à la conjoncture actuelle du tourisme. Elle ne vise que les

endettés chroniques qu'il scinde en deux catégories :

– Les hôtels endettés et encore viables se verront proposer un nouveau Business plan et, selon qu'ils peuvent ou non injecter de l'argent frais pour se relancer, se verront ou non affecter un investisseur. L'idée que propose M. Tlatli à ce propos est de faire appel à des managers expérimentés de l'hôtellerie, qui deviendront investisseurs grâce à une garantie de l'Etat leur permettant d'accéder à des prêts bancaires. En tout état de cause, l'AMC encouragera les nouveaux investisseurs à gérer eux-mêmes les unités reprises.
– Reste la catégorie des hôtels "non viables", auxquels il est préconisé un changement de vocation en clinique, maison de retraite ou foyer universitaire.

En conclusion, Slim Tlatli voit dans l'AMC un *« outil qui permet une rapidité que la loi tunisienne existante ne permet pas »*. Il estime que le texte de loi actuel *« peut être revu »* mais ne peut servir d'alibi pour rejeter tout le projet de création de l'AMC.

Future AMC : massacre à la tronçonneuse

A-t-on laissé la situation de l'endettement hôtelier pourrir pendant des années pour n'avoir d'autre choix que celui de l'ablation ? En fait d'ablation, le projet de loi des Finances complémentaire y va à la tronçonneuse…

La loi relative à la création d'une AMC (société de gestion d'actifs) contenue dans le projet de budget complémentaire 2014 ne laisse aucun doute sur les intentions des pouvoirs publics et de leur conseil, la Banque Mondiale : mettre la main sur toutes les entreprises endettées, sans distinction aucune entre bons ou mauvais payeurs.

Ainsi, selon l'article 11 de la future loi créant l'AMC, celle-ci saisira toutes les entreprises accusant un retard (quel qu'il soit) dans le règlement

de ses créances, qu'il s'agisse du principal ou des intérêts.

Investie des pleins pouvoirs, la future AMC, si le texte ne change pas, tiendra entre ses mains le sort de la plupart des entreprises tunisiennes et celui du parc hôtelier. Un "protectorat" qui durera douze années, durée de vie de l'AMC.

Une aberration que nous espérons voir l'Assemblée nationale corriger.

LM

Lire aussi ***notre dossier sur l'endettement hôtelier****.*

Top Resa et MAP Pro réunis

Les salons IFTM-Top Resa et le Monde A Paris se sont réunis et se tiendront ensemble en septembre.

Les salons IFTM-Top Resa et MAP Pro se sont réunis. Ils se tiendront désormais, et dès la prochaine édition, en septembre (du 23 au 26 pour Top Resa et du 24 au 25 pour MAP Pro) à la Porte de Versailles, dans des halls séparés (7.2 pour Top Resa et 7.1 pour MAP Pro).

Ce rapprochement crée un seul grand rendez-vous parisien pour l'ensemble des opérateurs du tourisme français et mondial.

Syphax réfute

Accusée de « détournement de taxe carbone », Syphax Airlines parle d'une affaire montée en épingle et se défend de toute dissimulation.

Un article récent d'African Manager dresse un bilan bien sévère des pratiques comptables de Syphax Airlines. Le journaliste, présent en tant qu'actionnaire

lors de l'Assemblée générale ordinaire de la compagnie aérienne tenue le 28 juin, y affirme notamment que Syphax Airlines *« détourne la taxe carbone en revenu »*. En effet, dans les pays de l'Union européenne, les compagnies aériennes sont collectrices de la taxe carbone qu'elles sont censées ensuite reverser aux pays concernés.

Contacté par nos soins, Mohamed Frikha réfute catégoriquement. *« Ma meilleure réponse à ces allégations sera les bénéfices que nous annoncerons pour l'exercice 2014 de Syphax Airlines »*, affirme-t-il. Pour le PDG de Syphax, la mauvaise foi du journaliste-actionnaire est manifeste puisque *« lors de l'AGO, il n'a émis aucune objection aux chiffres et comptes présentés, et il oublie de mentionner l'engagement de Syphax à se conformer aux observations du commissaire aux comptes »*. De plus, ajoute le PDG de Syphax, *« tous les chiffres et toutes les résolutions de l'AGO ont été rendus publics dans le journal La Presse de Tunisie »*.

Concernant cette fameuse taxe carbone, il reconnaît *« un dysfonctionnement »* dû essentiellement au manque d'expérience de la compagnie. Mais, confirme-t-il, *« nous paierons la taxe carbone et les autres taxes dans un délai raisonnable »*.

Dans un communiqué daté du 9 juin, la compagnie monte le ton en *« démentant avec fermeté les allégations mensongères distillées avec haine et mépris dans cet article truffé d'incohérences et de mauvaise foi »*. Avant de menacer : *« La direction de Syphax se réserve le plein droit d'attaquer en justice ce journaliste et tous ceux qui s'acharnent à vouloir porter préjudice à l'intégrité de la société et à ses dirigeants. »*

Ces mots dénotent de l'état d'esprit de Mohamed Frikha, qui pense qu'il est victime d'une *« cabale orchestrée par des concurrents en affaires au moment même où Syphax Airlines est sur le point de prouver sa viabilité »*.

Djerba suffoque

La société civile de Djerba appelle à une marche et un sit-in à l'aéroport dimanche 6 juillet pour protester contre l'inaction des autorités face à l'accumulation des ordures, malgré les promesses du gouvernement.

Les discours n'y peuvent rien. A Djerba comme ailleurs, la Tunisie croule sous les ordures. Pourtant, on y a cru l'espace d'une journée : le 23 juin, le Chef du gouvernement était monté au créneau pour déclarer « la guerre aux ordures ». On s'aperçoit aujourd'hui que les déclarations du gouvernement n'engagent que ceux qui les croient.

A Djerba, on attendait l'ouverture de la décharge de Guellala pour le 1er juillet. Elle est toujours fermée, et celle de Bouhamed aussi par la volonté de quelques individus. L'accumulation des ordures est devenue source de menace pour tous les habitants.

Faut-il, dans ces conditions, parler de tourisme ? Le sujet fait réagir René Trabelsi, patron du TO Royal First Travel : *« On s'inquiète pour nos familles à Djerba qui sont plus exposées aux dangers des ordures que les touristes, confinés dans les hôtels climatisés et bien entretenus »*. Avant de fustiger l'impuissance des autorités à appliquer la loi et à imposer l'ouverture des décharges d'ordures : *« Comme le disait feu Jalel Bouricha, les hôteliers pourraient créer leur propres décharges d'ordures avec le montant des taxes sur l'environnement qu'ils payent en une seule année »* conclut-il, amer.

Le gouvernement réussira-t-il cette fois à réagir plus rapidement et plus efficacement qu'à son habitude ? En attendant, des associations et un événement Facebook appellent à une marche de protestation et un sit-in de quelques heures, le 6 juillet, à l'aéroport de Djerba.



René Trabelsi, patron du TO Royal First Travel

Une feuille de route pour le MICE

La Directrice Générale de l'ONTT Wahida Djaït a tenu hier une première réunion avec des professionnels en vue d'établir une feuille de route pour le tourisme MICE.

Wahida Djaït, Directrice Générale de l'ONTT, a organisé hier une réunion avec des professionnels du tourisme d'affaires et du MICE (meetings, incentives, congress & events) en présence du Directeur Central du Marketing, Néji Ben Othman, et de la responsable de la cellule MICE au sein de l'ONTT, Rakia Tarifa. Ont participé à cette réunion Arslène Letaïef de l'agence Imagine, Nabil Sinaoui de l'hôtel Regency, ainsi que Lotfi Mansour, éditeur du guide spécialisé Tunisia Incentives & Meetings.
(sur la photo, de g. à droite : Rakia Tarifa, Arslène Letaïef, Nabil Sinaoui, Néji Ben Othman et Wahida Djaït)

Parmi les recommandations issues de cette réunion, on peut citer l'augmentation du budget de promotion consacré au MICE, la création d'une déclinaison MICE de la publicité nationale, ou encore une participation plus efficace aux principaux salons spécialisés.

Le but était d’établir les grandes lignes d’une future feuille de route pour le tourisme MICE. La Directrice Générale a annoncé la création prochaine d’une commission plus large qui se chargera de débattre de ces recommandations et de les peaufiner.

La réunion d’hier faisait suite à la **table ronde organisée par letourismemagazine.com** le 12 juin dernier en présence de Wahida Djaït. Celle-ci s’était alors engagée sur des réunions thématiques pour les questions évoquées ce jour-là par les professionnels participants.

Réouverture du Laico Hammamet

Après un long conflit social, l’hôtel Laico Hammamet rouvre ses portes avec un nouveau Directeur Général.

Le Laico Hammamet a rouvert ses portes après un conflit social qui a abouti au départ de deux cadres de l’hôtel (le Directeur Général et le Directeur financier) et de deux membres du personnel appartenant au syndicat de l’hôtel. Adel Ben Mabrouk (ex Yadis Djerba) est le nouveau Directeur Général de l’établissement.

L’hôtel a accueilli pour l’occasion la réunion annuelle des Directeurs généraux des hôtels Laico et Ledger. Il y a été question de la nouvelle stratégie de la chaîne, axée notamment sur l’augmentation de la satisfaction des clients par le lancement de la campagne “Sourire”.

Adel Ben Mabrouk, nouveau Directeur Général du Laico Hammamet. La réunion annuelle des Directeurs généraux des hôtels Laico et Ledger.





FODEC : relance du Comité de gestion

La Ministre du Tourisme Amel Karboul met fin à la polémique en restituant au FODEC sa vocation et à son Comité de gestion, ses prérogatives.

Une réunion du Fonds de Développement de la Compétitivité du Tourisme (FODEC) s'est tenue aujourd'hui au ministère du Tourisme. Après un débat jugé *« très positif »* par Radhouane Ben Salah, président de la FTH, il ressort que le FODEC se basera dorénavant sur les seules décisions du Comité de gestion. Celui-ci se réunira *« autant de fois qu'il le faudra »,* aurait dit la Ministre Amel Karboul.

Le deuxième résultat de cette réunion est que le FODEC ne financerait plus que les actions d'envergure en rapport direct avec sa vocation. Mme Karboul semble vouloir mettre fin au saupoudrage qui a régné jusque-là dans ce domaine.

Ainsi, et comme nous le souhaitions (voir **notre article**), le FODEC retrouve son fonctionnement légal tout en renouant avec sa vocation quant à la nature des actions financées.